

LES SOLDATS DE LA PAIX EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Entre action militaire et logique politique

Depuis le milieu des années 1990, les politiques de développement menées par les États africains subsahariens mettent un accent particulier sur les questions de sécurité collective présentées comme une condition *sine qua non* de la bonne gouvernance. Liée à la résolution des conflits, la place centrale qu'occupe aujourd'hui la dimension sécuritaire découle des actions significatives conduites aussi bien par l'organisation continentale et les organisations régionales africaines que par la mise en œuvre d'opérations militaires interafricaines de maintien de la paix¹.

Dans le langage onusien, l'africanisation de l'interventionnisme militaire rend concrètes les « capacités endogènes [africaines] (en troupes, en logistique et en finances) de maintien de la paix et de réaction rapide aux crises ». Tant et si bien que, depuis les années 1960, trois logiques caractérisent l'interventionnisme militaire africain². La première, couvrant la décennie 1960 et 1970, est intra-étatique. Elle est expliquée par l'hypothèse de M.-L. Martin sur la revendication institutionnelle des militaires africains et le syndrome de dépossession³. Cette période est la plus forte en matière d'interventionnisme militaire centré sur un prétorianisme⁴ de

1. Cet article reprend une communication présentée au colloque international à Ouagadougou (Burkina Faso) sur le thème « *Fins et moyens pacifiques de sortie de crise en Afrique* » organisé par le département des sciences juridiques et politiques de l'Université de Ouagadougou et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), 12-14 septembre 2006.

2. L'interventionnisme militaire africain comporte deux fonctions : d'une part, une fonction interne relative au contrôle du pouvoir politique civil par les militaires (à travers une rupture de la légalité constitutionnelle), d'autre part, une fonction externe liée à la participation des militaires aux missions de maintien de la paix dans lesquelles leur pays est engagé. Cette forme nouvelle d'interventionnisme militaire s'accroît après la libéralisation des régimes politiques en 1990.

3. Cette hypothèse fait de l'action militaire conduite contre l'État un instrument de revendication corporative, Michel-Louis Martin, *Le soldat africain et le politique*, Toulouse, Presse de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1990, et M.-L. Martin, « Armées et politique : cycle de vie du militarisme en Afrique noire francophone », D. Bach, A. Kirk-Greene (sous la dir.), *État et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993.

4. Dans l'ancien Zaïre (nommé aujourd'hui République démocratique du Congo) le président Mobutu Sesse Seko, sergent dans les forces armées belges, accède au pouvoir à la faveur d'un coup d'État militaire dans un contexte de décolonisation. Signalons également l'exemple du président mégalomane Jean-Bedel Bokassa, autoproclamé empereur de la République centrafricaine, qui ruina économiquement son pays. Il a suivi sa formation militaire à Saint-Maixent.

nature corporatiste contre le pouvoir politique civil. On retrouve cette forme de prétorianisme à la fin de la décennie 1990, à l'exemple de la Côte-d'Ivoire en 1999 ou les mutineries successives survenues en République centrafricaine à partir de 1997⁵. Cet interventionnisme militaire à usage politique interne, s'intensifie au lendemain de l'indépendance de la grande majorité des pays francophones subsahariens. Il engendre la vague de coups d'États consécutive à la transition politique. Une deuxième logique d'interventionnisme militaire, allant de 1970 à la fin des années 1980, produit des actions militaires teintées d'idéologie marxiste⁶. Il s'agit d'un militarisme revendiquant explicitement une finalité politique et un ancrage idéologique révolutionnaire.

La libéralisation politique survenue en 1990 et la recomposition du paysage stratégique⁷ africain depuis le début du XXI^e siècle autour de l'africanisation de la gestion des crises ouvrent une troisième période marquée par un interventionnisme militaire africain au service de la paix. Celui-ci se caractérise par l'action des contingents militaires de l'Union africaine (UA) et de ses organisations sous-régionales, dédiés au maintien de la paix, et, *in fine*, à un usage de la force au service de la paix. En dépit de leurs performances opérationnelles mitigées, plusieurs opérations militaires interafricaines destinées à la paix ont été engagées par les armées africaines depuis le début des années 2000. En octobre 2003, l'Union africaine lançait sa première opération de maintien de la paix au Burundi, en y déployant une force de 2 700 militaires d'Afrique du Sud, d'Éthiopie et du Mozambique⁸. Citons également la mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB) en République centrafricaine (2003), le déploiement depuis le mois d'avril 2004 de la mission de l'Union africaine au Soudan dans la région du Darfour et dont les contributeurs principaux sont le Nigeria, le Rwanda et le Sénégal. Le 29 septembre 2002, les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) décident l'envoi d'une force de paix en Côte-d'Ivoire composée de 1 548 soldats (la MICECI). La force militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Côte-d'Ivoire assure la surveillance des points de contrôle dans la zone dite de confiance. Ses contingents viennent du Ghana, du Togo, du Niger, du Sénégal et du Bénin. En 2006, devant la situation sécuritaire déplorable

5. En 1999, la République centrafricaine est confrontée à une série de mutineries provoquées par une fraction de l'armée, conduisant le pays au bord de la guerre civile. L'instabilité permanente de la ville de Bangui aboutit au coup d'État qui porte à la présidence le général F. Bozizé.

6. L'accession au pouvoir de Denis Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville, proclamé, dès 1970, république marxiste, en donne une illustration. En Éthiopie, le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, dès 1974, rompt la légalité constitutionnelle et se proclame président. En 1983, au Burkina Faso, le capitaine Thomas Sankara engage une action militaire, imprégnée d'idéologie marxiste, contre les institutions constitutionnelles.

7. Voir dans cette perspective l'article de Elie M. Meka, « Afrique-France : radioscopie de deux siècles de relations militaires », *Revue africaine de défense*, 2001 ; Emmanuel Ela Ela, « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », *Défense nationale*, février 2000.

8. Publications officielles des communautés européennes, *L'Union européenne, un acteur mondial de sécurité, sous-thème, « Afrique promouvoir la paix et la sécurité en Afrique »*, 2005.

en République centrafricaine menacée par des forces rebelles⁹ venant du nord-est du pays, la CEMAC a renforcé sa force multinationale en Centrafrique (FOMUC) forte de 380 soldats gabonais, tchadien et congolais.

En s'ajoutant aux acteurs politiques présents sur le terrain diplomatique, les forces militaires interafricaines subordonnées aux organisations sous-régionales (CEDEAO, la CEMAC¹⁰) et les troupes de l'Union africaine, s'imposent comme des acteurs généralement incontournables, quelquefois auxiliaires, mais bien souvent significatifs dans les conflits qui ravagent le continent. C'est dans la problématique des formes nouvelles d'action militaire au sud du Sahara que se situe cet article qui s'intéresse à la troisième période de l'interventionnisme militaire africain, centré sur les opérations de maintien de la paix. Il avance l'hypothèse que les forces militaires interafricaines, dont l'action est orientée vers la paix, jouent un rôle politique nettement supérieur à leur rendement militaire sur le théâtre des opérations où elles interviennent. Notre postulat est celui de l'interventionnisme militaire africain comme mode d'expression politique.

Au vu de l'importance des contributions principalement extérieures en matière d'équipement, de logistique et de technique suscitées par ces opérations militaires et financées par les partenaires traditionnels de l'Afrique subsaharienne francophone (la France et ses partenaires de l'Union européenne, mais aussi les partenaires militaires multilatéraux comme les États-Unis), on en déduit le rôle militaire marginal joué par les armées africaines. Quel rôle jouent les armées africaines dans la conduite des opérations militaires de maintien de la paix ? Comment expliquer la montée en puissance des organisations régionales dans l'*africanisation* de la coercition légitime ?

1. LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE

DES FORCES MULTINATIONALES AFRICAINES

Trois conditions peuvent être mentionnées pour expliquer la montée des nouveaux soldats africains de la paix dans la résolution des crises : d'abord les évolutions de la conflictualité au sud du Sahara, ensuite les mutations de la diplomatie de défense, enfin une adaptation des armées africaines à l'internationalisation des missions militaires qu'elles accomplissent.

9. La rébellion a pris, le 30 octobre 2006, la ville de Birao dans le nord-est du pays et a depuis progressé vers le sud-ouest en direction de Ouadda-Djallé. Les forces armées centrafricaines (FACA), faiblement équipées et peu formées n'ont opposé qu'une faible résistance aux rebelles. Cette situation a conduit la France à envoyer 100 militaires supplémentaires en République centrafricaine afin de renforcer le dispositif français de présence et reprendre aux rebelles la ville de Ouadda-Djallé.

10. Dans son volet monétaire, la Communauté économique des États d'Afrique centrale devient la CEMAC ou Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale.

1. *Les évolutions de la conflictualité en Afrique et la sécurité collective*

Les conflits en Afrique subsaharienne ont profondément changé et ont pris la forme de crises dites de « basse intensité ». Ils sont devenus trans-frontaliers et se sont progressivement nomadisés¹¹. Les conflits africains sont d'abord, depuis quarante ans, marqués par une hybridation extrêmement forte des enjeux intra-étatiques, ethniques, religieux et économiques. Ils se caractérisent, de plus, par la prédation économique des territoires où ils ont lieu et par le massacre de populations, « obstacles » au contrôle des régions à dominer, pour reprendre Stephen Smith (2005).

Dans ces conflits d'un genre nouveau, les centres urbains deviennent le milieu privilégié des combats : Mogadiscio fut le théâtre de l'opération américaine *Restore hope* entre 1992 et 1994 en Somalie, le cœur de la ville d'Abidjan en Côte-d'Ivoire a été, durant l'année 2004, le lieu de la confrontation des « jeunes patriotes » aux militaires français. Partout en Afrique subsaharienne, les villes et les villages sont les principaux théâtres des opérations militaires, si bien que l'engagement en zone urbaine devient progressivement la norme de l'action militaire (Bachelet, 2006). Dans ce contexte, les populations en deviennent les acteurs et les victimes à la fois. La distinction entre le front et les zones préservées des combats est rendue confuse par le phénomène de « capillarisation » de la violence couplée à sa « démassification »¹².

La spécificité des conflits africains tient enfin au degré de violence extrême et au déchaînement des passions qu'ils mettent en œuvre. Cela conduit à des actes de barbaries les plus primaires de type ethnique ou communautaire, adossés à des identités meurtrières, nourries notamment par les extrémismes religieux. La montée aux extrêmes devient la norme et le seuil de violence déployée dans ces guerres nouvelles, selon Herfried Münkler (2003), est loin d'être maîtrisé.

La situation stratégique nouvelle en Afrique a accéléré la prise de conscience des chefs d'États au sud du Sahara de la nécessité de conduire une action collective en matière de sécurité et de conduire des politiques concertées : c'est le principe de sécurité collective qui résulte des évolutions de la diplomatie de défense.

2. *Les évolutions de la diplomatie de défense*

Les évolutions de la diplomatie de défense s'effectuent sur deux plans : d'une part, sur le plan externe, à partir de la recomposition des relations

11. M. Galy, « De la guerre nomade : sept approches du conflit autour de la Côte-d'Ivoire », *Cultures et conflits*, 2003. L'auteur propose une mise en perspective pertinente des conflits contemporains en Afrique à partir d'une étude sur la magnitude de la violence du conflit ivoirien et ses répercussions sur les pays voisins.

12. Didier Bigo, « Guerres, conflits transnationaux et territoires », *Cultures et conflits*, vol. XXI-XXII, printemps-été 1996.

de coopération militaire entre la France et certains pays d'Afrique subsaharienne, et d'autre part, sur le plan interne, à travers la militarisation des missions confiées à l'Union africaine et à ses organisations régionales.

La politique de défense française en Afrique a connu de profondes inflexions depuis au moins une décennie. La diplomatie française en Afrique subsaharienne repose désormais sur une approche globale et multilatérale des questions de sécurité et de défense. Elle fait écho à la volonté des dirigeants africains de s'approprier les questions de sécurité de leur continent. Il en résulte l'établissement de relations diplomatiques multilatérales plaçant les organisations sous-régionales (CEDEAO, CEMAC, SADC) et l'Union africaine au centre de la prévention et du règlement des crises, qu'elles soient militaires ou politiques. Le multilatéralisme dominant les relations franco-africaines fait une large place à l'Union européenne comme acteur incontournable en matière de projection de forces militaires et de financement¹³ des opérations dédiées au maintien de la paix (Artémis, 2003 dans la région de l'Ituri en République démocratique du Congo et la Force militaire de l'Union européenne déployée dans ce même pays au mois de juillet 2006 – EUFOR RDC). La restructuration progressive du dispositif militaire français implanté aussi bien au Gabon, à Djibouti, au Sénégal, en Côte-d'Ivoire¹⁴ et au Tchad est un indicateur des évolutions liées à l'action militaire des nouveaux « gendarmes » régionaux africains. En fait, « la France se redéploie en Afrique. Elle replace “ses pions” sans s'en désengager »¹⁵.

Les mutations de la diplomatie de défense couplées à la régionalisation des conflits africains ont élargi la gamme des missions assurées par l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CEDEAO, CEMAC). Il en résulte une militarisation extrêmement forte de leurs protocoles diplomatiques en matière de sécurité collective et une assistance militaire mutuelle. Initialement consacrées à l'intégration économique, les organisations régionales ont développé un volet lié au maintien de la paix. Dès la fin de la décennie 1990, différents protocoles diplomatiques en matière de sécurité collective sont signés. Ils sont d'abord destinés à prévenir, puis résoudre les conflits sans exclure l'engagement de troupes sur le terrain pour assurer l'interposition entre les belligérants. La CEDEAO est sans conteste la première communauté économique régionale à prendre l'initiative en matière de déploiement de troupes. Depuis la signature en 1978 du protocole de non-agression entre ses membres, augmenté, dès 1990, par un accord d'assistance mutuelle en matière de défense, la Commu-

13. L'ouverture des états-majors militaires français à l'Union européenne permet d'amortir le poids financiers des interventions militaires en Afrique supportées seules par la France (700 soldats prépositionnés pour un budget de 200 millions d'euros). L'Union européenne a adopté, au mois de novembre 2004, un Fonds européen pour la paix nommé « Facilité pour la paix » et destiné au financement des opérations de maintien de la paix décidées par les Africains.

14. Dans ce pays, le ministère français de la Défense étudie l'hypothèse d'intégrer les militaires français aux troupes du Gabon et du Sénégal et travaille au redéploiement de ses forces prépositionnées en Afrique subsaharienne.

15. Selon le porte-parole du ministère français de la Défense, avril 2006.

nauté des États d'Afrique de l'Ouest s'est imposée en Afrique subsaharienne, comme un acteur central en matière d'actions militaires régionales.

En 1998, la Communauté économique des États d'Afrique centrale instaure le Conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale¹⁶ (COPAX). Ce protocole diplomatique marque le nouveau positionnement de l'organisation dans le domaine de la sécurité collective. Les nouveaux enjeux sécuritaires sous-régionaux ont conduit à la création de la force multinationale¹⁷ de la CEMAC (FOMUC) devenue opérationnelle le 21 décembre 2002 en Centrafrique. La multiplication des conflits en Afrique¹⁸ a également poussé l'Union africaine à développer des mécanismes de résolution des conflits. Cette dernière met en place, dès juillet 2002, un organe politique de défense : le Conseil de paix et de sécurité, chargé du règlement des conflits.

Les recompositions survenues dans les relations diplomatiques franco-africaines ne doivent pas être analysées comme un repli des Africains sur eux-mêmes. Les évolutions de la géostratégie africaine et les actions militaires des nouveaux « gendarmes régionaux¹⁹ » deviennent l'indice d'une insertion inédite des États africains dans les relations internationales et dans les rapports diplomatiques avec la France.

3. *L'internationalisation de l'action militaire*

Les soldats de la paix africains sont, depuis une décennie, mieux préparés aux nouvelles missions d'interposition et de maintien de la paix qu'ils accomplissent. Plusieurs programmes militaires d'équipement, de formation et d'entraînement sont mis en place par le biais de la coopération internationale conduite en particulier avec la France et les États-Unis. S'agissant de la France, la diplomatie de défense établie avec l'Afrique subsaharienne repose sur le programme de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), devenu, au fil des exercices

16. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) est créé par décision n° 001/Y/fév du 25 février 1999 prise à Yaoundé au Cameroun. Il est l'organe de concertation politique et militaire des États membres de la CEEAC, en matière de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité. Le COPAX comporte deux forces militaires : le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) et la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC). Cette dernière est constituée de contingents nationaux interarmées, de polices et de modules civils des États membres de la communauté en vue d'accomplir des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire. Voir le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX-CEEAC), articles 20-24 du protocole de création.

17. La force multinationale de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (FOMUC) a été créée le 2 octobre 2002 par la conférence des chefs d'État à Libreville (Gabon) pour assurer la paix et la sécurité en République centrafricaine.

18. Selon Philippe Tronquoy, « Les conflits dans le monde » publié dans la revue *Cahiers français*, 1999, l'Afrique rassemble à elle seule pas moins de 26 conflits armés entre 1968 et 1998. À l'échelle des régions, 73 % de la population en Afrique centrale a été touchée par ces conflits. Ils sont 64 % en Afrique occidentale, 51 % en Afrique du Nord et 29 % en Afrique australe.

19. Nous empruntons cette formule à Stephen Smith, *Atlas de l'Afrique, un continent jeune, révolté, marginalisé*, Paris, Autrement, 2005.

successifs, le nouveau fondement de la coopération militaire française. Trois objectifs sont recherchés : d'abord la régionalisation de la formation autour de séminaires sur le maintien de la paix et la promotion de la coopération diplomatico-militaire ; puis la prévention des crises à travers le développement d'une diplomatie préventive à l'intention des acteurs politiques²⁰ ; enfin la conduite d'opérations militaires autonomes au nom du maintien de la paix. Le principal atout du programme français tient à la place qu'il donne aux organisations sous-régionales et à son ouverture vers des pays non francophones. Le programme français repose sur des exercices militaires interafricains organisés à intervalle régulier²¹ au sein d'une des communautés régionales choisies (CEMAC, CEDEAO, SADC).

Pour sa part, le département d'État américain a lancé, en 2002, un programme complémentaire sous le vocable « ACOTA » (*African contingency operation training and assistance*). Comme son homologue français, il est destiné à l'entraînement de « bataillons rapidement déployables et inter-opérationnels en mission de paix ou d'assistance humanitaire » (Tronquoy, 1999). Depuis le lancement du programme ACRI²² en 1997 dont ACOTA a pris le relais, ce programme a permis l'équipement de bataillons au Sénégal, au Niger, en Côte-d'Ivoire, au Ghana, au Malawi et en Ouganda.

Loin de renforcer les capacités militaires des pays, la formation des armées africaines assurée par les partenaires multilatéraux a pour vocation de développer une synergie autour de l'État de droit, de la professionnalisation des forces armées, de la gouvernance du secteur de la sécurité²³ et de la coopération civilo-militaire.

2. LES NOUVEAUX SOLDATS DE LA PAIX DANS LES CONFLITS AFRICAINS

Philippe Tronquoy²⁴, dans une étude sur les conflits mondiaux, indique que deux tiers des interventions des Nations Unies se déroulent en Afrique, avec l'aide d'environ 36 000 casques bleus. Cependant, une lecture rigoureuse des missions successives conduites par les nouveaux soldats régionaux, aussi bien en Afrique de l'Ouest que du Centre, met en

20. Cette action repose sur l'organisation de séminaires pédagogiques au profit des forces.

21. Établi depuis 1997, le cycle RECAMP, sous la bannière de l'Union européenne, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales concernées, est organisé tous les deux ans. Plusieurs cycles ont déjà eu lieu, 5 au total : Guidimaka, 1998 (Sénégal), Gabon, 2000, Tanzanie, 2002 (ouvert aux pays de la SADC), Bénin, 2004 et SAWA en novembre 2006 au Cameroun. Les exercices militaires effectués dans le cadre du RECAMP sont précédés d'un séminaire politico-militaire suivi d'un volet opérationnel.

22. L'action de formation militaire américaine repose sur deux programmes supplémentaires de lutte contre le terrorisme : le premier est l'*East african counterterrorism initiative* lancée en 2003. Il porte sur des pays comme Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda. Le second est le *West african program* et cible les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

23. Axel Augé, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, 218, 2006-2, p. 49-69.

24. Philippe Tronquoy, *op. cit.*, 1999.

évidence les faiblesses opérationnelles des bataillons africains bien souvent compensées par les contingents militaires issus de pays occidentaux, comme la France et ses partenaires de l'Union européenne, contributeurs essentiels.

1. Une action militaire limitée

Envisagé du strict point de vue opérationnel, l'apport des soldats africains se réduit à la bonne connaissance du théâtre des opérations et reste limité par leur faiblesse en matériel, en hommes et en ressources économiques. C'est le cas de la force multinationale en Centrafrique²⁵ (FOMUC). Projetée le 15 février 2003 au centre de Bangui en crise, suite à la rébellion emmenée par François Bozizé (devenu président de la République à la faveur d'élections générales), la force militaire sous-régionale est fortement éprouvée par les rebelles lors de la prise de la capitale : « La FOMUC n'avait que 310 hommes. On ne pouvait logiquement pas faire face aux 1 500 hommes du général François Bozizé. Six militaires guinéens de la force sont blessés lors de l'extraction du palais des enfants du président déchu Ange Félix Patassé. Trois soldats sont tombés sur le champ d'honneur et la base de la FOMUC a essuyé des coups de feu », justifie le commandant de la force multinationale, le général de brigade Auguste Roger Bibaye²⁶.

Après la victoire des troupes militaires de François Bozizé, la mission de la FOMUC, initialement portée sur la sécurisation de la capitale, se recentre sur des actions de désarmement, de sécurisation du recensement électoral et d'escorte de personnalités membres d'organisations internationales et humanitaires. Sur le plan opérationnel, la faiblesse capacitaire des soldats africains est compensée par les contributions financières et techniques de l'Union européenne. Le soutien de l'Union européenne apporté aux soldats²⁷ de l'Union africaine engagés dans la région du Darfour confrontée à une grave crise humanitaire, s'est traduit par l'envoi d'experts logistiques en attente de militaires onusiens plus équipés et mieux entraînés. L'Union européenne s'est dit prête à apporter une assistance technique au commandement des forces de police de l'Union africaine. Mais l'action de l'Union européenne ne se limite pas exclusivement au secteur de la défense et de la sécurité. Elle intervient également dans le domaine économique en soutien aux organisations régionales. Dans cette optique d'ailleurs, l'Union européenne a mis en place la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, d'un montant de 250 millions d'euros afin de

25. La Force multinationale de la CEMAC en Centrafrique est composée d'un détachement de 120 militaires congolais, de 138 militaires gabonais et de 121 militaires tchadiens. 38 personnes composent les effectifs civils ressortissants d'autres pays (la Guinée notamment) de la sous-région.

26. Thierry Ndong, « République centrafricaine : une force multinationale citoyenne », *Le messager* du 27 mai 2005.

27. Voir le site http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/crises-conflits.

doter l'Union africaine et ses organisations régionales des ressources nécessaires pour organiser des opérations efficaces de maintien de la paix²⁸.

Lorsqu'en 2003, l'Union africaine engage ses troupes au Burundi pour le maintien de la paix, l'Union européenne assure, largement, le financement de l'opération grâce à une subvention de 25 millions d'euros destinée à la surveillance des accords (politiques) de cessez-le-feu, au désarmement des groupes armés et à la réinsertion dans la vie civile des combattants miliciens.

Dans ce domaine, l'action opérationnelle des soldats régionaux est largement affaiblie par les ressources économiques limitées des pays africains contributeurs. En Afrique centrale par exemple, le consensus mou entre les États de la CEMAC sur la taxe communautaire d'intégration (TCI), destinée également au financement des actions militaires, s'est traduit en 2001 par des contributions financières insuffisantes ; ce qui obère lourdement les performances de l'organisation sous-régionale en matière de sécurité et de défense collective²⁹. Cet état de fait, généralisable au fonctionnement des autres communautés économiques régionales, explique les contributions financières substantielles de l'Union européenne atteignant, en novembre 2004, environ 80 millions d'euros pour financer³⁰ la mission de l'Union africaine au Darfour (amis 2006).

Si l'apport militaire des soldats régionaux donne lieu à des résultats opérationnels limités, quel rôle peut jouer véritablement le soldat africain de la paix ?

2. Un rôle politique capital

L'action politique des missions militaires interafricaines revêt une double signification politique, à la fois externe au niveau des relations diplomatiques bi- et multilatérales et interne par rapport au retour à la souveraineté institutionnelle du pays dans lequel les soldats interviennent.

À l'échelle (externe) des relations diplomatiques, le rôle politique des nouveaux soldats de la paix, dans les crises africaines, se traduit d'abord par la volonté des communautés régionales africaines de construire une politique autonome et endogène de gouvernance du secteur de la sécurité et de la défense. L'action militaire permettant de repositionner les États africains dans les négociations politiques internationales, devient selon la célèbre formule clausewitzienne, une continuation de la politique par d'autres moyens. Concernant les États africains en particulier, ces engagements à la fois politiques et militaires pris dès la fin des années 1990, indiquent, dans le même temps, une recomposition des relations diplomati-

28. Publications officielles des communautés européennes, *op. cit.*

29. Source CEEAC, 2005.

30. Depuis la fin de l'année 2003, les contributions financières de la France, en aide bilatérale et au travers de l'UE s'élèvent à environ 120 millions d'euros (juillet 2006). Source : ministère français des Affaires étrangères.

ques antérieurement teintées de paternalisme politique avec la France. La création de forces militaires multinationales met en évidence la capacité d'autorégulation et d'organisation politique des communautés économiques régionales africaines. Les organisations sous-régionales constituent des forces régionales, chargées de conduire l'action militaire au nom de la paix, dont les missions les plus récentes sont celles de la CEDEAO en Côte-d'Ivoire (2002) couplée à la mission de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays (ONUCI) ; la force multinationale de la CEMAC en République centrafricaine, remplacée par la MINURCA déployée en 2002 sous mandat onusien ; la force africaine de maintien de la paix au Burundi (AMIB) relayée par une force onusienne (l'ONUB) dès 2004 ; la mission de l'Union africaine au Soudan occidental dans la région du Darfour (2006) ; en République démocratique du Congo, la force militaire multinationale européenne (composée de militaires français, allemands et espagnols) est venue renforcer les contingents africains déployés dans ce vaste pays. Partout où elles sont intervenues, les missions africaines pour la paix ont été renforcées par des contingents issus de pays européens, pour la plupart sous mandat de l'Organisation des Nations Unies.

Mais cet interventionnisme militaire africain au nom de la paix se traduit également sur le plan interne par le bénéfice politique résultant des actions civilo-militaires nécessaires au retour à la stabilité.

Les opérations d'interposition, de maintien ou de rétablissement de la paix, confiées aux soldats africains, placent les forces multinationales africaines au cœur de la négociation politique postconflit, faisant des officiers supérieurs commandant ces forces, de véritables diplomates militaires à la carrière internationale. C'est le cas du général sénégalais Abdoulaye Fall, commandant la mission de la CEDEAO puis celle de l'Organisation des Nations Unies en Côte-d'Ivoire de septembre 2003 à mars 2004.

Les bénéfices politiques tirés par les soldats africains sont grands en raison de l'action militaire qu'ils accomplissent dans le domaine de la reconstruction postconflit. Les soldats africains s'imposent d'abord en temps que « force militaire de présence » dans les opérations de stabilisation et de facilitation à la paix. Ce volet fournit aux armées africaines un bénéfice politique incomparablement supérieur à leur rendement militaire puisqu'elles jouent un rôle politique de *force tierce pacificatrice* dans le retour progressif à la souveraineté du pays dans lequel elles sont intervenues en diminuant le seuil de violence et d'insécurité locales. Les soldats africains jouent également un rôle politique supplémentaire à travers leur implication dans les opérations électorales (supervision du recensement des populations en contexte préélectoral, surveillance des élections, transport des urnes) comme lors des élections présidentielles centrafricaine en 2003 ainsi que dans la bonne organisation du processus électoral en 2006 en République démocratique du Congo. Bien souvent, les actions civilo-militaires conduites par ces soldats affichent clairement les objectifs politiques recherchés, comme la surveillance du respect d'accords politiques à l'exemple de la MISAB en Centrafrique : la mission interafricaine de

surveillance des accords de Bangui ; ou encore de la surveillance des accords de cessez-le-feu au Burundi en 2003.

Dans les premiers moments qui, bien souvent, suivent l'intervention militaire, « les risques [de nouveaux affrontements] sont si élevés et les perspectives d'un rétablissement économique rapide si limitées que la présence de militaires assurant le maintien de la paix devient primordiale »³¹. Il en ressort que, dans ces contextes d'imprévisibilité et de réversibilités élevées des situations postconflituelles, les soldats africains de la paix contribuent au « retissage du contrat social » dans des sociétés fragmentées par les crises politiques chroniques et la guerre. Dans la plupart des crises survenues en Afrique, la sortie de crise repose sur une solution politique ; l'action militaire n'étant qu'un moyen (de coercition) au service de la recherche d'une issue politique. C'est dans ce contexte que s'installe le soldat africain de la paix, un citoyen du continent, serviteur du pouvoir politique auquel il est subordonné et promoteur de la paix en Afrique.

Conclusion

La prévention et la gestion des conflits ont marqué des progrès sur le continent où les organisations régionales africaines indiquent de plus en plus la voie à suivre comme le soulignait lors d'une conférence internationale à l'École militaire, le chef d'état-major de l'armée de terre devant des officiers africains en 2004. Depuis l'intervention, controversée en 1990, de la première force militaire ouest-africaine au Liberia, les nouveaux gendarmes régionaux africains ont diversifié leurs missions, multiplié leurs interventions et engrangé un savoir-faire opérationnel significatif grâce notamment au soutien apporté par la coopération militaire bi- et multilatérale. À cela s'ajoutent les évolutions institutionnelles endogènes. Elles ont permis des progrès considérables en matière de sécurité collective. L'Union africaine et ses communautés économiques régionales sont désormais dotées d'une architecture institutionnelle et d'un cadre politico-normatif, adaptés au nouvel interventionnisme militaire africain au service de la paix. Si les interventions militaires accomplies par les soldats africains ne visent pas des objectifs stratégiques et tactiques majeurs, justifiant ce faisant la présence de forces militaires amies (comme la France), le bénéfice politique produit par leur intervention sur le théâtre des opérations est déterminant dans les processus de retour à la paix et dans le rétablissement de la souveraineté politique des pays dans lesquels ils interviennent.

Axel AUGÉ,
Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, CREC,
EA 2241, Université de Rennes 2.

31. Rapport de la Banque mondiale, Monique Berry, *Briser la spirale des conflits. Guerre civile et politique de développement*, Bruxelles, De Boeck, 2005, p. 223.